



SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Diallo (Guinée)	1
Discours de M. Grégoire (Luxembourg)	6
Discours de M. Lyng (Norvège)	10
Discours de M. Nzanana (Rwanda)	12

Président : M. Emilio ARENALES (Guatemala).

En l'absence du Président, M. Ould Daddah (Mauritanie), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. DIALLO (Guinée) : Il m'est particulièrement agréable de saluer notre président, au nom de la délégation de la République de Guinée, à l'occasion de son élection à la présidence de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes d'autant plus heureux de cette élection que, par-delà son pays, le Guatemala, il représente un continent, l'Amérique latine qui, pour avoir partagé avec l'Asie et avec notre propre patrie, l'Afrique, la même misère coloniale, les mêmes injustices et oppressions sociales, et nourri ensemble, hier, les mêmes espoirs de libération politique et, aujourd'hui, de justice sociale et de développement économique, a tant de liens et d'affinités avec celles-ci que l'on peut assurément dire que ce sont là trois continents frères, trois continents liés par le destin.

2. Notre président est donc un représentant de ce tiers monde auquel nous appartenons, et dont la volonté de rejeter toute domination étrangère sous quelque forme que ce soit, toute discrimination de quelque nature qu'elle puisse être, est connue de tous. On devine donc notre joie de saluer son élection. Pour nous qui le connaissons, qui avons pu apprécier, à maintes reprises, ses qualités humaines et mesurer à sa juste valeur sa maîtrise totale des réalités internationales, point n'est besoin de dire notre conviction que sa présidence saura être équilibrée, juste et compétente.

3. Par ailleurs, en exprimant notre sincère gratitude à toutes les éminentes délégations ici représentées, nous voudrions dire au Président notre fierté d'avoir été élus à la vice-présidence de l'Assemblée générale, l'assurer et assurer tous nos collègues du Bureau — dont nous saluons en même temps l'élection — de même assurément que l'Assemblée, de notre volonté d'oeuvrer à ses côtés et sous sa direction au

plein succès de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale de notre organisation.

4. Nous saisissons cette occasion pour saluer l'admission parmi nous de deux nouveaux Etats africains, le Souaziland et Maurice. L'accession de ces deux pays à l'indépendance viendra accentuer, nous en sommes sûrs, la lutte des peuples africains contre le colonialisme et le racisme.

5. Comme vous le savez, la Guinée, dont l'indépendance, à la suite de son vote historique du 28 septembre 1958, a concouru à renforcer et à amplifier le principe de l'universalité de la Charte en provoquant l'apparition de nouveaux Etats sur la scène internationale, fête cette année le dixième anniversaire de son accession à la vie internationale, souveraine et indépendante. Cet anniversaire coïncide avec un événement dont l'importance politico-historique ne saurait échapper à aucun observateur de la scène politique africaine : le retour en terre de Guinée, libre et souveraine, qu'ils avaient défendue de toutes leurs forces, avec acharnement et passion, contre la souillure coloniale, des dépouilles mortelles des deux grands héros africains d'origine guinéenne : Almamy Samory Touré et Alpha Yaya Diallo, morts tous deux en exil, l'un au Gabon, l'autre en Mauritanie, au milieu de difficultés matérielles, de misères morales, d'humiliations, de souffrances imposées par une logique coloniale toute de cynisme, de mensonge, d'escroquerie, de spoliation et qui voulait effacer jusqu'aux traces de toute civilisation et de toute histoire africaines.

6. Grâce à la fraternelle compréhension et coopération des Gouvernements du Gabon et de la Mauritanie, les restes de ces grands patriotes africains reposent aujourd'hui dans leur terre natale où leur héroïque sacrifice continuera d'inspirer le peuple de Guinée et les mouvements de libération nationale. Nous voulons dire ici notre profonde gratitude aux présidents Albert Bernard Bongo, du Gabon, et Mokhtar Ould Daddah, de Mauritanie, ainsi qu'à leurs gouvernements pour leur geste à la fois historique et fraternel.

7. Un anniversaire est toujours un moment opportun pour dresser le bilan du passé en vue de mieux saisir le sens de l'évolution; et si aujourd'hui l'on jetait un coup d'oeil rétrospectif sur les 10 années d'indépendance de la Guinée, on constaterait que le chemin parcouru est fort appréciable.

8. L'on se souvient encore aujourd'hui des conditions extrêmement difficiles, mais combien exaltantes, dans lesquelles la Guinée est entrée de plain-pied sur la scène internationale, n'ayant pour toute arme contre l'adversité que la volonté de son peuple et sa foi inébranlable dans le destin de l'Afrique. Les adversaires de notre Etat ne lui donnaient guère que quelques semaines d'existence avant de le voir éclater en lambeaux, alors que ses amis les plus

intimes et les plus optimistes, souhaitant vivement qu'il puisse survivre, ne croyaient pourtant pas à la possibilité d'un tel miracle.

9. Les 10 années que nous venons de vivre ont été 10 années de difficultés réelles, de souffrances endurées, de complots tramés par des ennemis que ni le temps ni la raison n'ont su instruire. Mais aussi 10 années de complots déjoués par une vigilance populaire à toute épreuve, 10 années de courage et d'abnégation, de souveraineté effective et de responsabilité réelle. Dix années d'histoire africaine "agie" et non plus "subie", dans une action constante de transformation révolutionnaire, sous l'impulsion du parti démocratique de Guinée qui, durant cette décennie, a développé ses assises populaires et démocratiques.

10. Partant quasiment du néant, le parti démocratique de Guinée, faisant entièrement confiance au peuple, a, systématiquement, méthodiquement, construit une nation, un Etat qui ont franchi le seuil du tribalisme. Nous disons bien du néant, car, quand nous avons pris le pouvoir, les conditions d'existence et les caractéristiques d'un Etat, semblait-on croire à l'époque, n'étaient pas réunies. Pas de cadres, pas de finances, pas d'archives, pas de passation de service. Une armée, une police, une gendarmerie sans tenues, sans fusils, sans pistolets et même sans sabres.

11. C'est l'infirmier qui, du jour au lendemain, devenait grand administrateur, commandant de région; le moniteur qui prenait la charge de l'école; le commis de justice qui revêtait la robe de conseiller à la Cour de cassation, de juge d'instruction; le médecin africain, l'instituteur, le greffier qui se retrouvaient ministre, ambassadeur, négociateur dans la difficile jungle internationale, qui revêtaient résolument la tenue d'officier militaire.

12. C'est le jeune étudiant, à peine sorti des bancs de son université, imbu seulement de connaissances livresques qui, lorsqu'il osait rejoindre son pays natal en dépit d'une campagne systématique de dénigrement de la presse internationale, se retrouvait directeur de grands services de l'Etat, chef d'entreprise, directeur de banque. Tous, simples militants du parti démocratique de Guinée, sans aucune expérience de leur nouvelle vie mais condamnés à réussir coûte que coûte, contre vents et marées, pour l'honneur et la grandeur de l'Afrique. Tous n'ayant comme moyens de réussir à ces différents postes que leur volonté chaque jour, tous les jours retrempée, leur foi inébranlable, chaque jour, tous les jours renouvelée dans l'avenir de leur pays.

13. Il ne nous plaît guère de rappeler tous ces faits. Mais ils sont du domaine de l'histoire que nous ne pouvons ni escamoter, ni altérer, ni passer sous silence. En tous cas, ce retour en arrière nous semble tout à fait indiqué pour mieux connaître les véritables coordonnées de l'Etat guinéen.

14. C'est avec ces hommes, ces grands hommes anonymes et inconnus, que le parti démocratique de Guinée a réussi à bâtir une nation, un Etat des plus stables en Afrique et à travers le monde. C'est cela l'honneur et la plus grande réussite du parti démocratique de Guinée : avoir fait de toutes les ethnies composant la Guinée une nation consciente de son existence et de sa solidarité; avoir rendu à l'Africain de Guinée toute sa fierté, toute sa dignité, l'avoir

décolonisé, en avoir fait un homme sans complexe, convaincu de son égalité foncière avec tous les hommes, de quelque continent que ce soit, de quelque couleur qu'ils soient, un homme enfin résolu à mener à son terme la révolution africaine démocratique et socialiste.

15. Et aujourd'hui? Aujourd'hui, nous pouvons être fiers de l'oeuvre accomplie. Aucun secteur de notre vie nationale n'échappe à notre contrôle : aucun poste de responsabilité, à quelque niveau que ce soit, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans nos services diplomatiques, n'est occupé par un étranger. Et, à partir de la conscience claire de nos intérêts, nous sommes nos propres conseillers techniques.

16. La glorieuse armée populaire guinéenne n'échappe pas à cette règle : elle ne comporte aucun étranger dans aucune de ses armes : terre, mer, air. Alors qu'en 1958 il nous était pratiquement impossible de trouver des mousquetons pour armer nos soldats, que l'armée de l'air était inexistante, de même, d'ailleurs, que la marine, aujourd'hui nous pouvons dire avec fierté que notre armée populaire est une armée moderne, bien équipée et capable de faire front à toute agression venue de l'extérieur.

17. Dotée d'une aviation perfectionnée, elle comprend plus d'une centaine de pilotes commandants de bord, navigateurs, radios, mécaniciens. Parmi ceux-ci, bon nombre sont des pilotes de chasse, capables de manipuler les avions supersoniques avec une incroyable dextérité. Toutes les liaisons de la Compagnie nationale Air-Guinée sont assurées au moyen d'avions les plus modernes, pilotés par des équipages entièrement guinéens.

18. La marine nationale, dotée elle aussi de plusieurs unités, assure, avec des cadres uniquement guinéens, la protection de nos côtes et de nos eaux territoriales.

19. Armée du peuple, non pas armée de conquête, ni de mercenaires, ni de parasites, ni de coups d'Etat, l'armée populaire guinéenne s'insère intimement dans la vie économique du pays, possède ses propres usines, ses propres champs de culture qui relèvent entièrement et uniquement d'elle et dont les produits lui permettent de subvenir, dans une large mesure, à ses propres besoins, l'objectif étant qu'elle se passe de toute contribution du budget de l'Etat.

20. Composée de militants convaincus du parti démocratique guinéen auquel elle est intimement intégrée, l'armée populaire guinéenne n'est qu'une section spécialisée du peuple, dont elle assure la défense contre toute agression extérieure. En Guinée, tout soldat est un militant et tout militant, un soldat.

21. L'Etat, le gouvernement, l'armée sont tous des instruments de la politique du parti démocratique de Guinée, et le parti démocratique de Guinée c'est le peuple organisé, la nation mobilisée au service de l'Afrique. De sorte que nous pouvons dire que l'Etat, le gouvernement, l'armée, le parti, le peuple, la nation, c'est tout un, animé d'une même volonté, d'un même souffle révolutionnaire africain. C'est sur cette base que nous pouvons donner l'assurance solennelle qu'en terre africaine de Guinée, libre et souveraine, fière et altière, le colonialisme ne renaîtra plus jamais, le néo-colonialisme ne passera pas et l'impérialisme trouvera son tombeau définitif.

22. Enfin, dès le départ, le parti démocratique de Guinée a procédé à une réforme fondamentale de l'enseignement en vue de le décoloniser intégralement, d'en faire un enseignement de masse, un enseignement harmonieux, équilibré et adapté à nos réalités africaines. C'est dans ce cadre qu'est intervenue la campagne nationale d'alphabétisation, qui a pour vocation de débarrasser le pays de cette tare que constitue l'analphabétisme.

23. C'est cela aussi qui nous a permis de lancer, le 2 août dernier, la révolution culturelle socialiste, qui emprunte une ligne de masse diamétralement opposée à la ligne d'élite, qui fait donc de la culture l'affaire de tous et de chacun, à part entière.

24. Cette révolution culturelle socialiste, qui embrasse tous les domaines des sciences sociales, des sciences de la nature, tous les domaines de la pratique, postule qu'il n'y a pas de limite dans l'acquisition des connaissances quel qu'en soit l'objet, que dans le domaine du savoir et du savoir-faire, la société, toute la société, peut s'élever au-delà de toute limite. Disons avec le président Ahmed Sékou Touré que :

“Cette révolution culturelle, qui va créer une nouvelle nature des choses, une éthique nouvelle, un type d'homme nouveau, nous permettra de nous libérer définitivement et totalement de tout lien de dépendance à l'égard de la colonisation qui a été, dans la vie de notre peuple, une éclipse historique, et débouchera sur la victoire totale de notre courageuse entreprise de civilisation de notre continent en marche vers la coopération internationale dans la dignité et la responsabilité reconquises et consolidées.”

25. Sur le plan économique, la Guinée, dans cette première période de son existence, a procédé à une décolonisation systématique de ses structures économiques. S'engageant résolument dans la voie non capitaliste du développement, et rejetant pour toujours l'économie coloniale boiteuse qui lui était transmise tout à fait délabrée, elle s'est fixé pour objectif de bâtir sur ces ruines des usines pour la satisfaction des besoins prioritaires de son peuple, et de mettre sur pied une économie nationale qui pût permettre un développement économique harmonisé de l'ensemble de la nation guinéenne. C'est ainsi que tous les secteurs clés — la terre, l'eau, l'électricité, les banques, les assurances, les transports, le commerce, etc. — ont été nationalisés et sont actuellement la propriété exclusive du peuple de Guinée.

26. Cette remise en ordre a culminé avec la création, le 1er mars 1960, de la monnaie guinéenne indépendante de toute zone et gagée sur la force de travail et la confiance du peuple de Guinée, et non pas sur l'or, comme le voudraient les doctrinaires de la théorie classique de la monnaie.

27. Cette réforme monétaire a suscité de violentes critiques, d'autant plus fortes qu'elle remettait fondamentalement en cause des privilèges considérés comme définitifs dans un domaine prétendument tabou et qui ne devait être l'apanage que de quelques initiés, quelques Etats sorciers, qui ne sont évidemment que les Etats colonisateurs et exploités.

28. Dans le dessein de remettre en cause cette importante réforme, on a formulé contre elle toutes sortes de critiques,

allant jusqu'à déclarer sans ambages qu'elle serait l'unique source de nos difficultés. Pour nous, le droit de battre monnaie est, depuis les temps les plus reculés, un attribut éminent de la souveraineté. C'est cela qui explique l'existence de la monnaie guinéenne, qui ne se porte pas si mal et se portera de mieux en mieux. Et, si elle nous est source de difficultés, ce sont des difficultés que nous avons délibérément voulues et choisies et qui constituent la clé de voûte de notre bonheur de demain. Pas plus que nous ne reviendrons sur notre option de souveraineté politique, nous ne reviendrons sur celle, aussi fondamentale, de notre monnaie.

29. En matière de coopération internationale, la Guinée a défini l'aide qu'elle serait en mesure d'accepter comme étant l'aide qui l'aiderait à se passer de l'aide, ajoutant d'ailleurs que l'aide extérieure, quels qu'en soient la nature et le volume, n'aura jamais pour elle que le caractère d'un supplément à ses propres efforts nationaux, qui constituent la base de tout.

30. L'ensemble de ces réformes, dans le domaine économique, nous permet de regarder l'avenir avec la plus grande confiance, d'autant plus que vient d'intervenir à Washington la signature de prêts consentis à la Guinée par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et les Etats-Unis d'Amérique, et destinés à la mise en valeur des importants gisements de bauxite de Boké, les plus grands et les plus riches du monde.

31. C'est là le résultat de plusieurs années de difficiles négociations dans lesquelles les Etats-Unis d'Amérique, la Banque, les associés de la Guinée et la Guinée elle-même, ont fait preuve de patience, de compréhension et de respect mutuel et réciproque. Ces prêts permettront à la Guinée d'accélérer le processus de son démarrage économique et de s'engager sur la voie d'un développement économique harmonisé et sans retour.

32. Que la Banque, que les Etats-Unis d'Amérique et nos différents partenaires de la Compagnie des bauxites de Guinée en soient bien sincèrement et bien vivement remerciés. Nous voulons les assurer, encore une fois, que la Guinée, comme toujours, respectera fidèlement et scrupuleusement tous ses engagements.

33. C'est le lieu et c'est le moment, surtout au terme de ces 10 années de responsabilités assumées, de souveraineté exercée, de liberté prouvée et reprouvée, de dire toute la détermination du peuple de Guinée, qui n'a jamais reculé et qui ne reculera jamais devant aucun sacrifice fait à l'autel de la liberté et de la dignité de l'Afrique, d'être toujours à l'avant-garde de la lutte pour un meilleur devenir de notre continent.

34. Grâce à un leader incontesté, le président Ahmed Sékou Touré, responsable suprême de la révolution guinéenne, le grand peuple du 28 septembre a pu faire la preuve éclatante, contre toutes les théories colonialistes, que tout peuple idéologiquement formé — les peuples africains autant que les autres — est toujours apte à gérer lui-même ses propres affaires, à quelque moment que ce soit de son histoire et quelque difficiles que soient les conditions dans lesquelles il se trouve placé.

35. Tout le monde reconnaîtra le rôle historique joué dans l'évolution politique de l'Afrique par le président Ahmed Sékou Touré, sorti des entrailles profondes de la conscience africaine et qui en incarne les vertus et les aspirations légitimes. Ce grand Africain, qui a su renoncer à tous les honneurs pour l'honneur, faire don de soi à notre patrie africaine spoliée et méprisée à travers les temps, par-delà l'homme, est devenu l'incarnation d'une certaine idée de l'Afrique qui pose comme axiome de base que celle-ci, retardée simplement dans son évolution historique par ce fait dégradant que l'humanité aurait gagné à ne pas connaître — la colonisation — est cependant l'égale de tous les continents, que l'homme africain est l'égal de tous les hommes.

36. Par ailleurs, c'est le lieu et le moment pour nous d'exprimer nos profonds et sincères remerciements à tous nos amis à travers le monde, et plus particulièrement aux Etats socialistes et à la République populaire de Chine, dont le soutien ne nous a jamais fait défaut aux moments les plus difficiles de la vie de notre Etat. Ils nous ont aidés, par leur fidélité et leur constance, à triompher de tous les obstacles dressés sur notre chemin original et typiquement africain. Qu'ils sachent, eux aussi, que l'histoire a déjà enregistré leur comportement et que les peuples africains leur en sont reconnaissants.

37. Nous redisons enfin notre sincère volonté, réaffirmée lors de l'historique huitième Congrès du parti démocratique de Guinée, d'entretenir avec tous les Etats du monde, et singulièrement les Etats africains, des relations d'amitié fondées sur le respect mutuel et la réciprocité d'avantages et d'intérêts.

38. C'est un fait certain que la marche inexorable de l'Afrique vers son unité n'est pas toujours rectiligne, qu'elle emprunte des chemins détournés et que des obstacles créés de l'extérieur tentent d'en empêcher la progression. En Afrique occidentale, toutefois, des progrès notables ont été faits sur la voie de l'unité : le Mali, la Mauritanie, le Sénégal et la Guinée, que tout lie, la géographie autant que les liens du sang, l'histoire autant que la culture, les impératifs politiques autant que les nécessités du développement économique, et enfin la conscience aiguë d'une même communauté de destin, ont créé, à l'occasion de l'historique Conférence de Labé¹, en Guinée, et dans le cadre de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Organisation des Etats riverains du fleuve Sénégal.

39. C'est notre conviction que tout sera mis en oeuvre par ces quatre Etats pour mener à bonne fin cette entreprise commune au service de l'Afrique et qui, déjà, a donné des preuves concrètes de sa vitalité en prenant l'initiative de la création, à la réunion de Monrovia², du Groupement régional de l'Afrique occidentale (GRAO). Le GRAO ouvre de nouvelles perspectives à l'Afrique occidentale et marque d'une pierre angulaire l'ascension continue qui mène les peuples africains à l'unité définitive de leur continent.

40. Il est vrai que l'Afrique occidentale se trouve aujourd'hui aux prises avec une tragédie qui revêt les dimensions d'une tragédie africaine. La sécession du Nigéria

oriental d'avec la République fédérale du Nigéria, ourdie de l'extérieur et fondée sur la présence dans ce Nigéria oriental de matières premières stratégiques telles que le pétrole, et se servant du tribalisme comme moyen d'action, est un de ces problèmes fondamentaux dont la solution dans tel ou tel sens conditionne l'évolution politique de tous les Etats africains qui, pour la plupart, malheureusement, il faut le reconnaître, n'ont pas encore dépassé le seuil qui les mettrait à l'abri des difficultés tribales.

41. On a beaucoup mis l'accent sur les atrocités de la guerre qui sévit au Nigéria. Et pour justifier les interventions tout à fait intéressées dans cette affaire et appuyer les sécessionnistes, on a dit que c'était là un problème humanitaire, qu'il fallait mettre fin à cette guerre à quelque prix que ce soit, c'est-à-dire en entérinant la sécession.

42. Pour nous, un tel raisonnement ne saurait prévaloir. Sans compter que toute guerre en soi est atroce et ne saurait s'inscrire à l'actif de l'humanité, les tenants de ce raisonnement n'ont jamais mis l'accent sur les atrocités quotidiennes commises au Viet-Nam depuis plusieurs années, ni sur celles qui sévissent en Guinée dite portugaise, en Angola, au Mozambique, en Namibie, en Rhodésie du Sud et en Afrique du Sud.

43. Ils n'ont jamais dénoncé les atrocités commises au Moyen-Orient au détriment du peuple arabe de Palestine chassé de sa patrie, ni celles commises dans les territoires arabes illégalement occupés par un envahisseur que le Conseil de sécurité n'arrive pas à ramener à la raison.

44. Il y a aussi, à ces situations tragiques, un aspect humanitaire qui justifierait amplement l'intervention des champions du raisonnement que nous dénonçons. Mais dans ces cas, ils se sont toujours retranchés derrière le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, qui devrait pourtant céder le pas, ici comme ailleurs, au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

45. Pour notre part, nous sommes profondément déchirés chaque fois qu'un Africain tombe pour la défense de sa liberté sous les balles aveugles du colon portugais. Nous sommes profondément déchirés chaque fois qu'un homme tombe quelque part dans le monde pour la cause sacrée des idéaux qui ont amené à la création de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes profondément déchirés aussi chaque fois qu'un homme tombe dans cette guerre cruelle du Nigéria.

46. C'est vous dire que nous sommes partisans de la fin de toutes guerres à travers le monde. C'est vous dire aussi que, pour nous, la guerre civile au Nigéria doit prendre fin, et immédiatement, sur la base des principes contenus dans la charte de l'OUA et librement acceptés par tous les Etats africains, à savoir la sauvegarde de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale de la République fédérale du Nigéria que des frères égarés, faisant le jeu de l'impérialisme, ont voulu remettre en cause sur des bases tribales, plongeant ainsi tout un peuple dans une grande affliction.

47. Seul le respect de ces principes de la charte de l'OUA permettra en Afrique d'éviter d'autres guerres, d'autres souffrances, d'autres atrocités. Car jetez un coup d'oeil sur la carte politique de l'Afrique : que de "Biafras" en perspective!

¹ Conférence réunie du 21 au 25 mars 1968.

² La réunion a eu lieu du 22 au 24 avril 1968.

48. Fort heureusement, la cinquième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA, tenue à Alger du 13 au 16 septembre 1968, a su faire un retour à la charte africaine et voter une résolution qui s'inscrit dans le cadre de la sauvegarde de l'unité de la République fédérale du Nigéria et du respect de son intégrité territoriale.

49. Dans la même résolution, les chefs d'Etat africains ont lancé un appel à tous les Etats du monde pour qu'ils s'abstiennent de toute intervention au Nigéria. C'est à la réponse qui sera réservée à cet appel par les différents Etats du monde que nous jugerons du respect qu'ils ont pour l'Afrique et de l'amitié qu'ils lui portent.

50. L'Afrique demeure, à ce jour, le seul continent où sévit le colonialisme à l'état pur, c'est-à-dire dans son état le plus brutal. Les peuples africains d'Angola, du Mozambique, de la Guinée dite portugaise, mènent une lutte acharnée de libération nationale contre ce colonialisme inhumain et brutal, abject et dégradant. Ils remportent chaque jour des succès éclatants, et les Portugais ne doivent leur survie dans ces territoires africains qu'ils continuent de spolier qu'à l'aide massive que leur prodiguent leurs alliés occidentaux de l'OTAN, malgré la reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies de la légitimité de la lutte armée des peuples de ces colonies et malgré la résolution 1514 (XV) de son assemblée générale.

51. Cette organisation militaire qui se dresse aujourd'hui comme un obstacle à la libération de l'Afrique est composée de nations occidentales promptes à faire des déclarations de principe auxquelles tout homme conscient ne peut qu'applaudir. Malheureusement, ces déclarations de principe sont aussitôt trahies de la façon la plus cynique. Les nations de l'Occident doivent se rendre compte qu'à long terme elles sont perdantes en s'inscrivant à faux contre la liberté inéluctable de l'Afrique. Nous nous demandons comment elles peuvent concilier leur attitude de complicité dans les guerres de répression coloniale du Portugal avec leurs proclamations d'amitié à l'endroit des peuples africains. Qu'elles sachent en tout cas que ceux-ci ne sont pas dupes de leur double jeu et qu'ils risquent, si celui-ci persiste, de devenir à la longue leurs pires ennemis.

52. Le Portugal, fort de l'appui de ses alliés puissants, mène actuellement une politique délibérée de provocation et de bombardement des Etats africains voisins des territoires qu'il occupe illégalement, et se livre à des actes de piraterie qui sont un défi constant à la loi internationale. C'est ainsi qu'outre les razzias continues contre nos villages frontaliers, il détient, depuis plus de six mois, en violation des principes de l'Organisation de l'aviation civile internationale, un avion civil de la compagnie nationale Air-Guinée, ainsi que son équipage, qu'une panne technique des instruments de bord avait obligé à atterrir en Guinée dite portugaise.

53. C'est encore l'Occident qui permet au régime d'*apartheid* non seulement de se survivre, mais de se renforcer au mépris de tous les principes inscrits dans les constitutions occidentales, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Charte des Nations Unies; les nations d'Occident entretiennent avec les néo-nazis sud-africains un commerce, certes florissant, mais en tout cas qui se fait aux dépens de l'Afrique et de sa dignité.

54. La responsabilité de l'Occident est encore entière en ce qui concerne le régime minoritaire de Rhodésie du Sud, qui se veut la copie de celui de Pretoria. Pour nous, la seule solution à ce problème, comme nous avons eu à l'affirmer à maintes reprises, aussi bien devant cette assemblée que devant le Conseil de sécurité, est et demeure l'utilisation de la force armée pour réduire la rébellion de M. Ian Smith. Le Royaume-Uni, le premier responsable de cette affaire, nous parle toujours de sanctions économiques, voulant éluder ses responsabilités historiques. Les nations d'Occident, détentrices des moyens militaires de pression, adoptent la même attitude et renchérissent en matière de sanctions économiques.

55. Mais nous objectons, nous fondant sur des faits d'expérience, que les sanctions économiques ne peuvent être efficaces que si elles sont totales et complètes. Or, dans le cas qui nous concerne, il ne peut en être ainsi, compte tenu de la situation géographique et des alliances politiques de la Rhodésie du Sud.

56. Il est vrai que nous ne pouvons blâmer outre mesure ni le Royaume-Uni ni les puissances occidentales, quand nous-mêmes, Etats africains, qui sommes intéressés au premier chef à ces graves problèmes de l'*apartheid* et du régime minoritaire de Rhodésie du Sud, n'arrivons pas à prendre une position conséquente. Le préalable à toute solution de ces problèmes, c'est que nous nous organisions et déterminions une plate-forme commune de combat, qui dépasserait la bataille purement verbale, et que chacun de nous se ferait un devoir de respecter.

57. Nos inconséquences actuelles, les attermoissements des puissances occidentales et le refus du Royaume-Uni de prendre ses responsabilités font qu'aujourd'hui M. Ian Smith, après sa proclamation unilatérale d'indépendance restée impunie, s'appête à effectuer un nouveau saut, une nouvelle proclamation, celle de la République, au détriment des intérêts de la population africaine majoritaire de ce pays.

58. La Guinée lance un appel pressant à tous les Etats africains pour qu'ils conjuguent leurs efforts, les harmonisent davantage, afin que cette seconde ignominie ne se fasse pas impunément.

59. Une autre source d'inquiétude que nous nous devons de signaler reste le Moyen-Orient, où la force des armes a pris depuis longtemps la place de la raison. Et la paix reste une illusion pour l'ensemble des peuples de cette partie du monde et le restera aussi longtemps qu'Israël, défiant les décisions de l'Organisation des Nations Unies, persistera dans son refus d'évacuer les territoires arabes qu'il occupe illégalement à la suite de son agression du 5 juin 1967. Le préalable à toute paix au Moyen-Orient, à cette paix que tous les hommes de bonne volonté à travers le monde souhaitent ardemment, c'est l'évacuation de ces territoires.

60. Mon gouvernement, fidèle à sa ligne politique anti-impérialiste et aux décisions de l'OUA, réaffirme son soutien inconditionnel aux pays arabes dans leurs justes et légitimes revendications.

61. Nous rendons hommage au Secrétaire général et à son représentant personnel au Moyen-Orient, M. Gunnar

Jarring, pour leurs efforts inlassables dans la recherche d'un règlement définitif de la situation au Moyen-Orient. Nous voulons les assurer de tout notre appui.

62. Cette année encore, nous devons redire combien notre sens de la justice, de l'équité, notre sens politique, sont profondément heurtés par l'ostracisme dont reste toujours frappé le plus grand Etat asiatique, l'un des plus grands au monde, en tout cas le plus peuplé — la République populaire de Chine — quant à son appartenance à l'Organisation des Nations Unies. La Chine a donné à maintes reprises des preuves concrètes de son amour de la paix et fourni une contribution de qualité à l'évolution du monde. Les raisons arbitraires et tout à fait personnelles à une minorité d'Etats et, plus particulièrement, aux Etats-Unis d'Amérique, ne servent en aucun cas la cause de la paix et les intérêts de l'Organisation des Nations Unies.

63. C'est pourquoi la Guinée, cette année comme les précédentes, est l'auteur, avec un certain nombre de pays afro-asiatiques, d'un projet de résolution* tendant à réintégrer la République populaire de Chine dans ses droits légitimes à notre organisation. Notre voeu, notre voeu ardent, est que ce projet puisse enfin recueillir l'approbation de la majorité des Etats ici représentés.

64. Comment non plus — bien que la question ne soit pas inscrite à notre ordre du jour — ne pas redire notre inquiétude profonde de la poursuite de la guerre du Viet-Nam malgré toutes les protestations indignées des peuples du monde entier? La majorité des Etats représentés ici doivent se reconnaître dans le Viet-Nam, car chacun d'eux — l'expérience le démontre amplement — pourrait avoir sa grande puissance qui, du jour au lendemain, pourrait le plonger dans une totale désolation.

65. Les conversations de paix de Paris, que le monde entier avait saluées avec ferveur et espoir, s'enlisent de plus en plus. De l'avis du Gouvernement guinéen, la restauration de la paix au Viet-Nam passe nécessairement par l'arrêt total et inconditionnel des bombardements de la République démocratique du Viet-Nam et le retour aux Accords de Genève de 1954.

66. Les Etats-Unis d'Amérique doivent comprendre que ce serait servir la cause de la paix mondiale et servir aussi celle de leur grandeur que de faire les gestes que tout le monde attend d'eux pour mettre fin à cette guerre cruelle, à ce martyre d'un peuple qui n'aspire qu'à vivre dans la paix et dans la liberté et dont nous saluons le courage avec respect, déférence et admiration.

67. Un autre foyer de guerre en Asie est la Corée. Ce grand pays, dont le peuple a derrière lui plus de cinq mille ans d'histoire, qui n'a jamais connu ni divisions tribales, ni divisions linguistiques, se trouve divisé de façon arbitraire depuis bientôt un quart de siècle. L'Organisation des Nations Unies, qui est impliquée dans la situation en Corée, doit tout faire pour s'en dégager et laisser le peuple coréen, maître de son destin et souverain dans ses affaires, régler le problème de la réunification de sa patrie selon ses intérêts bien compris.

68. Mon pays reste profondément attaché au concept du désarmement général et complet qui, seul, permettra d'atteindre une paix réelle qui ne serait plus simplement un état de non-guerre. C'est pourquoi il appuiera tout effort dans ce sens qui, historiquement et politiquement, est le seul efficace. Il ne croit pas à la valeur des efforts partiels comme la non-prolifération des armes nucléaires qui, loin de changer fondamentalement une réalité que les peuples du monde entier ont dénoncée, a pour résultat de la légaliser.

69. Les ressources éventuellement libérées par ce désarmement général et complet pourraient avantageusement servir à la promotion économique et sociale des pays en voie de développement. Par là pourrait être réduite la division actuelle du monde en pays nantis et pays pauvres, grosse de plus de conséquences dramatiques pour le monde que toute division idéologique. Ce n'est pas une prophétie que de déclarer dès à présent — certes avec pessimisme — que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement est d'ores et déjà condamnée comme la première, si les grandes puissances ne s'acquittent de ce devoir pour la cause de l'humanité.

70. Nous ne saurions terminer cette intervention sans dire notre sincère déception à la suite de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement³. Aux grands espoirs suscités par la Conférence de Genève en 1964 a fait place aujourd'hui une amertume que nous ne saurions cacher. La responsabilité des grandes puissances est profondément engagée dans ce domaine. Celles-ci doivent savoir que la solidarité et la coopération internationales ne sont pas que des vains mots, mais des facteurs puissants de paix mondiale.

71. M. GREGOIRE (Luxembourg) : D'abord, je tiens à m'associer aux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour présenter mes chaleureuses félicitations à M. Arenales, ministre des affaires étrangères du Guatemala, à l'occasion de son élection aux fonctions de Président de la vingt-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale. Sa longue expérience au service des Nations Unies constitue pour nous tous un gage particulièrement précieux au moment où il succède à notre collègue roumain, M. Cornelio Mănescu, qui sut avec impartialité, tact et finesse conduire les difficiles et longs débats que l'Assemblée a connus depuis un an.

72. J'aimerais ensuite rendre un hommage d'admiration et de sympathie au Secrétaire général, U Thant. Ses efforts inlassables en vue d'une entente entre les nations n'ont malheureusement pas obtenu le succès tant espéré.

73. Les représentants des Etats qui, en juin 1945, ont paraphé à San Francisco la Charte des Nations Unies, avaient destiné celle-ci en premier lieu à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Mais malgré les espoirs conçus par l'ensemble des gouvernements représentés aujourd'hui dans cette enceinte, la guerre ne cesse de faire rage dans le monde. D'indicibles souffrances humaines se cachent derrière les drames sanglants qui déchirent le Viet-Nam, le Moyen-Orient, le Nigéria. Une situation extrêmement grave a été créée en Tchécoslovaquie.

* Distribué ultérieurement sous la cote A/L.549.

³ La session a eu lieu à New Delhi du 1er février au 29 mars 1968.

74. Un seul de ces problèmes — celui du Moyen-Orient — figure expressément à l'ordre du jour de l'actuelle session. Or, en dépit des efforts déployés avec une patience sans relâche par le représentant spécial du Secrétaire général au Moyen-Orient, M. Gunnar Jarring, aucun progrès visible n'a encore été accompli depuis que le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité, le 22 novembre 1967, la résolution [242 (1967)] qui pose les quelques principes permettant d'aboutir à un règlement définitif, étant entendu qu'aucune conquête de territoires par la force ne peut être admise.

75. Cette résolution offre le double avantage de fournir dès à présent une solution équitable et de définir des objectifs que les intéressés eux-mêmes, me semble-t-il, ne contestent plus. Ils restent, par contre, malheureusement divisés en ce qui concerne la manière pratique de s'y conformer. Et, après plus d'une année de tergiversations, d'actes de violence, de coups de main, de représailles de part et d'autre, les divergences entre Israël et les pays arabes demeurent aussi profondes et explosives que jamais.

76. Dans ces conditions, il est du devoir impérieux et de l'intérêt vital des parties directement intéressées de collaborer d'une façon constructive aux efforts déployés par M. Jarring en vue de fixer enfin une méthode permettant de trouver un terrain d'entente. Les recours répétés à la force ne pourront que retarder et finalement compromettre la paix.

77. Au Viet-Nam aussi, les souffrances humaines et les destructions matérielles n'ont pas cessé depuis que l'Assemblée générale s'est réunie, il y a un an. Le peuple vietnamien, déjà si durement éprouvé, continue à subir les répercussions terribles de l'inexorable affrontement militaire.

78. Il est vrai que les Etats-Unis ont fait un premier pas important vers la paix quand, le 31 mars, ils ont limité les bombardements sur le Viet-Nam du Nord. Cet acte politique courageux a permis aux conversations de Paris de débiter, et nous espérons qu'elles déboucheront bientôt sur des négociations véritables.

79. Le Gouvernement luxembourgeois reste convaincu que seule une solution négociée du conflit pourra apporter une paix juste dans cette région si durement éprouvée. Voilà pourquoi je renouvelle mon appel aux Nations Unies afin qu'elles usent de toute leur influence pour hâter le règlement politique de la guerre.

80. Alors que les conflits du Viet-Nam et du Moyen-Orient durent déjà depuis de longues années, deux tragédies non moins douloureuses endeuillent le monde depuis quelques mois.

81. Bien que la guerre civile qui sévit au Nigéria affecte au premier chef l'ensemble des Etats africains, la conscience universelle ne peut se taire devant cette effroyable lutte fratricide. Il serait inconcevable de ne pas voir les Nations Unies se consacrer à la tâche humanitaire de mettre fin aux souffrances sans nom imposées aux populations civiles, dussent-elles, à cet effet, évoquer la question à cette session même.

82. Une aide généreuse a été fournie par un grand nombre de pays et d'organisations internationales. Le Fonds des

Nations Unies pour l'enfance et la Croix-Rouge internationale ont joué un rôle important et précieux en procurant, dans des conditions extrêmement difficiles, des vivres et des médicaments aux victimes. Nous nous devons de faire appel au Gouvernement fédéral du Nigéria afin qu'il facilite l'acheminement direct de ces secours et assure la sécurité physique de tous les habitants, en particulier des femmes et des enfants. Mais, au-delà de l'aide humanitaire, il faut poursuivre les efforts naguère si courageusement entrepris sous l'égide de l'Empereur d'Ethiopie, Haïlé Sélassié, pour tenter de mettre fin à la lutte armée même. L'Organisation des Nations Unies doit, à son tour, user de toute son influence pour trouver une solution durable qui puisse être acceptée par toute la population.

83. De tous les événements de ces dernières années, l'invasion de la Tchécoslovaquie risque toutefois de porter le coup le plus dur à la cause de la paix. Cette invasion constitue une violation flagrante du droit des gens et de la Charte des Nations Unies. L'occupation illégale de la Tchécoslovaquie a provoqué une crise internationale, politique et militaire, d'une exceptionnelle gravité. Cette crise, en portant atteinte au climat de confiance qui depuis quelques années s'était développé en Europe, ne pourra être surmontée que par le retrait des troupes d'occupation et le rétablissement intégral de l'indépendance de la Tchécoslovaquie. L'opération des pays signataires du Traité de Varsovie a déchiré un voile d'illusions et d'un seul coup, détruit tant d'espoirs accumulés pendant de longues années d'inlassables efforts en vue d'une détente et d'une meilleure compréhension entre l'Est et l'Ouest.

84. En présence de ce qu'on appelle "l'équilibre de la terreur", l'humanité n'a pas le choix. Malgré des événements qui nous reportent aux temps les plus sombres du passé, nous voulons, de concert avec les pays qui partagent nos idéaux, persévérer avec patience et fermeté dans la seule voie possible, à savoir celle de la détente. Nous demeurons convaincus que la réduction des tensions comme l'élargissement des zones de compréhension et d'accord pourront, avec le temps, créer des conditions telles que le règlement des grands problèmes divisant le monde deviendra enfin possible. C'est de ce règlement que dépendra la survie de l'humanité.

85. Si le Luxembourg a signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII)], en dépit des graves imperfections et des lacunes de ce texte, c'est précisément parce que ce traité constitue un nouveau pas important dans la voie du désarmement et qu'il permet de renforcer la sécurité et la paix. Nous espérons sincèrement que les événements de Tchécoslovaquie ne compromettront pas la mise en vigueur du Traité.

86. Mais le Traité de non-prolifération, à condition d'être ratifié et appliqué par un nombre suffisant de pays, notamment par ceux qui se trouvent déjà au seuil du développement nucléaire, ne saurait être qu'un début. L'ultime responsabilité incombera toujours aux puissances nucléaires. Nous appuyons donc pleinement les initiatives prises au cours de la récente Conférence d'Etats non dotés d'armes nucléaires⁴ pour inviter les puissances atomiques à entreprendre sans délai des pourparlers tendant à mettre fin

⁴ Conférence réunie à Genève du 29 août au 28 septembre 1968.

aux essais d'armes nucléaires et à en arrêter le développement.

87. Dans l'état actuel des choses, il faut toutefois se garder d'espérer exagérés. La Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, dont la session d'été vient de se terminer à Genève, n'a pas abouti à des résultats concrets. Comment des progrès tangibles dans ce domaine particulier pourraient-ils être réalisés dans un climat de méfiance et de peur?

88. C'est l'Union soviétique qui détient la clef du problème. L'espoir d'un retour à la confiance par une diminution de la tension restera vain aussi longtemps que les forces d'occupation demeureront en Tchécoslovaquie et que l'Union soviétique continuera de faire peser également sur d'autres pays la menace d'une intervention. Je voudrais, à ce sujet, m'associer à ceux qui, à l'instar de notre secrétaire général, ont réfuté la thèse selon laquelle certaines dispositions de la Charte des Nations Unies donnent à l'Union soviétique le droit d'intervenir unilatéralement par la force en République fédérale d'Allemagne. Il me tient à coeur aussi de dénoncer l'injuste campagne de diffamation menée contre le Gouvernement fédéral dans le dessein trop évident de faire de lui à la fois un bouc émissaire et un épouvantail. De tels procédés ne peuvent que ranimer de vieilles rancunes et ainsi perpétuer en Europe la discorde et la méfiance.

89. Je ne peux donc que joindre ma voix à celle de tant d'autres pour adresser aux Grands un appel solennel afin qu'ils reconsidèrent leur politique et optent délibérément pour la voie du droit et de la liberté. Il s'agit là de la seule attitude digne de ceux qui sont conscients de leurs immenses responsabilités à l'égard de l'humanité toute entière. Au cours des dernières années, nous avons fait en Europe, à l'Est comme à l'Ouest, un long et difficile chemin vers le rapprochement de nos peuples. Le développement considérable des contacts humains et politiques, des échanges culturels et économiques, semblait marquer le début de rapports plus confiants entre les Etats. Il serait tragique, pour l'Europe autant que pour le monde entier si le fruit de tant d'efforts laborieux devait être perdu.

90. Toutefois, nos inquiétudes face à la détérioration de la situation internationale ne doivent pas nous détourner de l'autre grande tâche assignée aux Nations Unies, cette tâche qui consiste à construire avec persévérance un monde meilleur. L'assistance aux pays en voie de développement occupe ici la première place. Aux yeux de mon gouvernement, la lutte contre la misère et les efforts pour créer partout des conditions de vie plus conformes à la dignité humaine, l'établissement d'une plus grande justice sociale entre toutes les nations, riches et pauvres, sont, à long terme, les conditions essentielles de la sauvegarde de la paix dans le monde.

91. Malgré une situation financière difficile, le Gouvernement luxembourgeois a entrepris, cette année, un effort sensible en vue d'une augmentation substantielle de sa contribution au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Nous avons l'intention de persévérer dans cette voie au cours des années à venir, compte tenu, certes, de nos moyens limités. Mais le redoutable problème des peuples déshérités, nous le savons, attend une

solution à laquelle tous les pays industrialisés ont le devoir de participer d'une façon accrue, encouragés en cela par la volonté des pays en voie de développement d'utiliser au mieux cette assistance à des fins économiques, techniques et culturelles.

92. Il faut, certes, convenir que les résultats immédiats de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sont restés assez modestes. Dans des cas trop rares, les demandes formulées dans la Charte d'Alger⁵ par les pays en voie de développement se sont traduites en réalités concrètes. Il serait toutefois exagéré, à mon avis, de prétendre que la Conférence n'aurait abouti qu'à une expression plus solennelle de ce qui était depuis longtemps déjà reconnu comme nécessaire.

93. A défaut de réalisations spectaculaires immédiates, la Conférence a eu le mérite de reconnaître la nécessité de situer le problème qui se pose dans le cadre d'une stratégie globale du développement et de définir plus nettement et les responsabilités des pays industrialisés et celles des pays en voie de développement.

94. L'année passée, à cette tribune et devant cet auditoire pour ainsi dire mondial, j'avais cherché à définir, en dépassant un pessimisme mi-avoué, les principes directeurs exprimant la valeur toujours indiscutable de notre organisation. Ne suis-je pas amené, aujourd'hui, à déchanter et à démentir mes formules, alors que, visiblement, tout mon espoir a été déçu par des faits violents, provoqués au mépris de notre charte tout autant que de l'humanisme dont nous entendons nous glorifier?

95. D'autres, avant moi, l'ayant très bien brossé, je ne referai plus le tableau des sombres événements jalonnant l'allée de l'histoire d'une année et jurant avec la belle pointe que l'humanité dit avoir atteinte, intellectuellement, techniquement, socialement et spirituellement. Dans un progrès visiblement à rebours le blindé, muni de canons, a paru constituer un argument décisif, celui de la violence brutale; il n'a pas été et ne sera jamais la démonstration probante d'une position noblement humaine, bien au contraire.

96. En disant cela, nous devons malheureusement nous attendre à voir employer dans les réponses le langage à double sens dont certains interlocuteurs voudraient tirer leur maître-mot politique chaque fois que leur duplicité est mise en cause. Car voilà des décennies que nous avons dû assister à l'aviissement progressif de la vérité, dont on persiste à altérer le sens, en dénaturant, par le truchement d'une idéologie l'état réel des choses et en imposant, par la force, une fausse conscience à des sujets condamnés à subir les effets désastreux d'une mystification impitoyablement répétée.

97. Cette idéologie — qui se veut absolue et donc prédominante — en maintenant intacte une stratégie politique arrêtée une fois pour toutes dès le départ, prend plaisir à se donner l'apparence d'un dynamisme continuellement en évolution, alors que, par la tactique toujours

⁵ Charte adoptée par la réunion ministérielle du Groupe des soixante-dix-sept pays en voie de développement (10-25 octobre 1967).

changeante du camouflage des faits, elle ne fait qu'interpréter les données d'une manière partielle et, de cette façon, tendre des pièges sans cesse renouvelables aux honnêtes gens qui, toujours, seront des hommes de bonne volonté.

98. Les mots étant de plus en plus vidés de sens, il me semble naturel que l'opinion publique n'ait que peu de foi à l'égard de ceux qui les emploient, le public découvrant assez vite que les actes, appelés à être couverts dans leur intégralité par les mots, sont exactement à l'opposé de ce que ces mots visaient à définir. Ai-je besoin de les rappeler ici?

99. Droits de l'homme! De quels droits peut-il bien s'agir quand des hommes en vue sont enlevés et déviés de la route de voyage qu'ils avaient choisie et que des passagers, avec leurs pilotes, sous la menace d'une arme, sont contraints à entrer dans le jeu dangereux d'un banditisme *sui generis*?

100. Désarmement! Quelle est la signification actuelle du terme dans cette région du monde où la partie forte augmente son potentiel de guerre et où chars, avions et mitrailleuses à l'appui, elle s'emploie à appliquer le sens primaire du mot, en enlevant aux plus faibles tout moyen de résistance?

101. Paix! Coexistence! Comment, dans ce contexte, s'expliquent les multiples essais d'intimidation, les grands chantages politico-militaires, les préparations de plus en plus poussées à la guerre — faite de préférence par nations interposées — et les actes d'agression entrepris, prétend-on, pour se prémunir contre toute éventualité par la création d'un avant-glacis qui, demain, deviendra le champ de mort des peuples subjugués?

102. Amitié et solidarité socialistes! Quelle est cette amitié, démunie de spontanéité et de sincérité dans l'attachement? Que peut bien valoir une solidarité manifestement imposée? Et qui donc osera encore la comparer à une chaîne à laquelle, nous avertit-on, aucun maillon ne peut être enlevé, alors que des nations bien vivantes encore et non des choses mortes sont visées? Cette métaphore des peuples forgés à un même lien n'illustre-t-elle pas d'une manière révoltante l'état des nations visées, soudées ensemble dans une prétendue solidarité?

103. Dans ce langage à double entente, la notion d'impérialisme a complètement changé de contenu, il est vrai, depuis qu'elle est devenue une sorte d'alibi pour ceux qui ont appris à remplacer le génocide direct par un mode d'asphyxie lente et efficace, permettant des extensions territoriales par l'effacement de la carte de certains petits peuples, en attendant qu'ils disparaissent définitivement de la mémoire des hommes. Est-ce que, dans ce cas, le néologisme "bolchetsarisme" ne pourrait pas être de nature à traduire exactement la réalité des faits dans cette partie du monde où le néo-colonialisme pratiqué sur des nations bien évoluées tend à faire coïncider les limites de ce qu'il appelle "sa zone d'influence" avec ses frontières politiques nationales?

104. Zone d'influence! Parole passe-partout, conduisant à traiter maintes régions du globe à l'égal de protectorats et d'héritages présomptifs d'une superpuissance bien définie. Mais nous ne voulons être influencés ni de droite ni de

gauche, dès lors qu'une influence de cette espèce ne signifie pas autre chose que dépendance, liberté surveillée et solidarité dans les méfaits politiques se manifestant par des coups de canon et par l'érection de gibets.

105. Je m'interdis de nommer ceux que je pourrais être amené à déclarer coupables — la culpabilité dans cette suite de faits et de méfaits me paraît être bien partagée —, mais je crois de mon devoir de dénoncer toute idéologie génératrice d'outrages à l'humanité; d'accuser la main qui s'arme pour mieux anéantir; d'accuser la main qui arme l'autre afin de participer aux actions guerrières de tierces personnes; d'accuser les spéculateurs qui, en misant sur la misère et sur les troubles, font périr des millions de gens; de mettre en cause nos propres défaillances dans cette grande famille de l'ONU et de mettre en garde ceux qui, bien que Membres à part entière, n'en respectent ni les principes ni les décisions; de stigmatiser ceux qui, en refusant de remplir toutes les conditions requises pour en faire partie, risquent de faire éclater l'institution sous le poids du mépris qu'ils feront naître parmi les hommes, déjà prêts à voir dans l'impuissance de l'Organisation des Nations Unies le scandale de la fin du XXème siècle.

106. Voilà la prise de position d'un très petit peuple, dont les propos peuvent paraître téméraires, mais dont la vocation est aussi indéniable que son désintéressement dans la gestion des affaires mondiales est absolu. Cette vocation veut que, de temps à autre, il soit, avec tous les autres petits, la voix de la conscience des grands; elle ne nous dispense pas, hélas, de la nécessité d'avoir parfois cette honte dont les forts aiment trop à se passer; elle fait encore que, jamais, nous n'écarterons l'influence venant des grands lorsqu'elle s'exprime par l'humanisme pratiqué, la paix réalisée et la liberté assurée. A ces mêmes grands, trop facilement enclins à appliquer la règle de la raison du plus fort qui serait la meilleure, nous opposerons ouvertement celle qui, très humblement, voudrait faire comprendre à tout orgueilleux "qu'on a souvent besoin d'un plus petit que soi".

107. C'est à dessein qu'ici je fais allusion à une fable bien connue de La Fontaine — ou, si l'on préfère, d'Esopé — en vous rappelant certaines velléités d'écarter de cette institution les très petits, voire les trop petits, afin de réserver aux seules grandes nations la jouissance du droit d'appartenance. Mais si, dorénavant, ce droit allait s'appuyer sur le seul critère de la grandeur — et la grandeur définie par les dimensions géographiques ou par la masse des habitants, ou encore par le revenu national par habitant — on s'aventurerait dans le domaine de l'arbitraire, de cet arbitraire qui léserait très facilement le principe fondamental de notre organisation.

108. Ce principe fondamental a été mentionné ce matin [1687ème séance] par le Ministre des affaires étrangères d'Italie, M. Medici: c'est celui de l'universalité de notre organisation, principe auquel il faut rattacher celui de l'autonomie des peuples parvenus à l'indépendance.

109. Il serait extrêmement dangereux de faire dépendre l'admission à l'Organisation des Nations Unies d'un chiffre fixant les limites inférieures de la grandeur, mais d'une grandeur majoritairement reconnue, car ces limites-là resteraient toujours sujettes à révision au gré de certains

pays intéressés. Le chiffre d'un million d'habitants, par exemple, serait peut-être considéré comme insuffisant par telle nation qui en compterait 20; le chiffre de 20 millions serait insuffisant pour une autre nation qui en compterait 50; et le chiffre de 50 millions, encore une fois et selon les circonstances, serait considéré comme insuffisant par une grande nation qui en compterait 200.

110. La loi de la relativité opérant toujours, à la fin l'ONU serait composée uniquement de certaines grandes nations qui régleraient entre elles le sort de toutes celles qui auraient été éliminées.

111. Voilà pourquoi je dis que, dans cette enceinte, les petits, les très petits, les tout petits, ont une importance, ne fût-ce que celle qui revient aux valeurs humaines et aux richesses spirituelles émanant de fortes personnalités plutôt que de la masse d'habitants moins doués. Car il ne faut pas oublier que, dans ce que nous pourrions appeler ici "la grande balance paix ou guerre", ils représentent, en quelque sorte, ces pauvres, les quelques milligrammes agissant tout naturellement sur le plateau du bien-être de tous les hommes.

112. Pour revenir à notre vocation, elle s'accomplira dans une mission à laquelle nous ne voudrions pas faillir : encourager en permanence les élans naturels de bonté et de grandeur d'où qu'ils partent; proclamer que, la peur de la liberté des autres dévorant les oppresseurs, l'espoir ne cessera à aucun moment de revivifier ceux que l'oppression aurait épuisés; aller à ceux qui accordent le plus de liberté réelle, afin de faire cesser la dangereuse situation actuelle, qui n'est ni paix véritable, ni guerre ouverte; enfin, réfuter la thèse de ceux qui font croire à l'incapacité totale de cette organisation de réformer ses institutions en les adaptant aux exigences de ses grands principes de base.

113. Partant de cette foi, nous n'arriverons pas à admettre que le sort réservé dans la Société des Nations de 1921 à une initiative humanitaire de Fridtjof Nansen, portant sur une somme de 5 millions de livres sterling destinées au soulagement de quelques millions d'affamés, puisse se répéter dans l'Organisation des Nations Unies de 1968, au sujet d'une proposition émanant d'un grand cœur et concernant, encore une fois, les pauvres et les déshérités du monde.

114. Si tel était le cas, je devrais reprendre ma question de l'année passée [1568^{ème} séance] : "A quoi sert l'ONU?" et lui donner une réponse qui serait le contraire de l'espérance que je m'étais efforcé de manifester.

115. L'Organisation des Nations Unies : voix de l'humanité, voix de l'humain, voix de l'universel, voix de la justice, de la paix. C'est elle que nous voulons entendre et c'est celle que nous voudrions réentendre dans tout l'éclat de ses hauts faits.

116. M. LYG (Norvège) [traduit de l'anglais] : Je voudrais tout d'abord me joindre aux nombreux orateurs qui ont félicité l'Assemblée générale de l'élection de son nouveau président. Je voudrais également souhaiter au Président un plein succès dans l'accomplissement de l'importante tâche qui lui a été confiée, une tâche pour

laquelle nous estimons tous qu'il est particulièrement qualifié.

117. Il convient, je pense, de relever combien souvent les plus hautes fonctions des Nations Unies, celles de Président et de Secrétaire général, vont aux représentants de petits Etats Membres. Ceux qui exercent ces importantes fonctions sont le symbole de la coopération mondiale, idée fondamentale des Nations Unies. Les petites nations ont le plus grand enjeu dans la coopération internationale organisée et la plus grande compréhension peut-être aussi de la nécessité d'une telle coopération. Les petites nations, si on les laisse à elles-mêmes, n'ont que de faibles possibilités de s'affirmer dans la politique internationale. Leur possibilité d'exercer une influence sur les événements internationaux et de protéger leur propre mode de vie et leurs intérêts réside dans une étroite coopération avec les autres. Les activités des Nations Unies et leur efficacité présentent donc une importance toute particulière pour ces petites nations.

118. Cela m'amène à l'un des thèmes essentiels de ma déclaration, c'est-à-dire la possibilité qui s'offre aux Nations Unies de régler ou de réduire les conflits, surtout ceux qui menacent la liberté ou l'existence de petites nations.

119. Dans sa très intéressante introduction à son rapport annuel [A/7201/Add.1], le Secrétaire général ne nous présente pas un tableau très encourageant de la situation internationale; au contraire, il nous rend compte, en termes assez sombres, de tensions, de crises, de conflits graves aux quatre coins du monde. Je crains que nous ne devions tous nous ranger à l'avis du Secrétaire général qui constate, dans sa conclusion, une aggravation constante de la situation internationale au cours de l'année écoulée.

120. Je n'entends pas suivre le Secrétaire général dans son tour d'horizon en parlant des nombreux conflits tragiques auxquels nous devons faire face. Je voudrais, cependant, traiter brièvement de quelques-uns des conflits et événements qui ont fait naître bien des inquiétudes et un sentiment d'insécurité. Ces conflits sont très divers quant à leur nature, mais mettent en relief aussi certaines insuffisances dans les pouvoirs et les procédures des Nations Unies.

121. Qu'il me soit permis de commencer par quelques mots à propos de l'invasion de la Tchécoslovaquie.

122. Comme les autres Membres de l'Alliance de défense de l'OTAN, mon pays a été d'avis qu'il serait utile d'essayer de renforcer les relations entre les pays de l'Europe occidentale et ceux de l'Europe orientale, et de travailler à une coopération accrue entre ces pays, quelles que soient les différences qui existent entre leurs régimes sociaux et politiques. Telle a été bien entendu notre politique à l'égard de la Tchécoslovaquie.

123. Mais ces efforts n'ont jamais visé à intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays ou de leurs alliances. Ce principe de non-intervention a été observé par toutes les nations occidentales. L'accusation suivant laquelle des tentatives ont été faites par ces nations pour procéder à des infiltrations en Tchécoslovaquie n'est pas confirmée par les faits.

124. Un gouvernement dont le territoire est occupé par des troupes étrangères n'est pas, bien entendu, un gouvernement libre. Sa liberté d'action, de toute évidence, est considérablement réduite. Nous sommes pourtant d'avis que le Gouvernement actuel en Tchécoslovaquie est celui qui, dans la situation présente, représente le mieux la volonté de la population de gérer ses propres affaires. Il est évident que, de la part de l'Occident, il n'y aura aucune ingérence dans les décisions de ce gouvernement.

125. Cela dit, toutefois, je voudrais ajouter quelque chose. Il est impossible d'accepter la thèse selon laquelle seuls les intérêts d'un groupe d'Etats voisins ou alliés sont en jeu lorsqu'une grande puissance, par la force des armes, soumet une petite nation. Au contraire, un tel événement intéresse le monde entier.

126. Les événements de Tchécoslovaquie représentent une violation évidente du droit international. L'invasion est une ingérence flagrante et injustifiée dans les affaires intérieures d'un autre pays. Elle est contraire à tous les principes sur lesquels doivent reposer les rapports entre nations. Notre assemblée doit s'intéresser tout particulièrement à cette occupation de l'un des Etats Membres des Nations Unies, car elle viole tous les principes fondamentaux de l'Organisation mondiale.

127. L'occupation a donc causé une réaction aussi forte que spontanée dans le monde entier. Elle a créé de nouvelles inquiétudes, de nouvelles insécurités, de nouvelles tensions. Les efforts tendant à créer une détente durable en Europe ont connu un revers grave. Personne ne souhaite en revenir à la guerre froide, ni provoquer une nouvelle course stérile aux armements. Mais les événements qui se sont déroulés ont obligé les Etats, à titre individuel, de même que les alliances militaires, à envisager de nouvelles mesures pour sauvegarder leurs intérêts. Il est particulièrement regrettable que l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en ait été compromise.

128. Quelles sont les perspectives qui s'offrent à nous maintenant? Quand et comment sera-t-il possible de reprendre l'oeuvre qui consiste à créer des conditions meilleures pour une coexistence pacifique en Europe?

129. Beaucoup dépendra de la façon dont les puissances d'occupation useront ou abuseront de leur supériorité militaire, quand et dans quelle mesure il sera donné suite à la demande de retrait des forces d'occupation, et dans quelle mesure les autorités et les dirigeants politiques du pays seront autorisés à s'acquitter de leurs fonctions. Comme l'ont dit plusieurs autres orateurs, seules les puissances occupantes peuvent répondre à ces questions et elles seules peuvent réparer en partie le mal qui a été fait. Jusqu'à ce que cela se produise, les relations entre ces puissances et le monde extérieur, particulièrement leurs voisins, seront marquées par le doute et l'insécurité.

130. Permettez-moi de dire quelques mots maintenant de la crise au Nigéria, crise qui, bien entendu, est de caractère entièrement différent. L'opinion mondiale s'est préoccupée par-dessus tout des tragédies humaines infligées à la population civile. Les conflits armés, les guerres civiles apporteront toujours des souffrances aux populations

civiles. Dans ce conflit, toutefois, des circonstances malencontreuses semblent avoir rendu particulièrement tragique le sort de la population.

131. Bien des gouvernements et de nombreuses organisations humanitaires ont contribué à des opérations importantes pour apporter des secours à la population civile. Ces efforts ont un but purement humanitaire, sans aucun objectif politique. Des quantités importantes de denrées alimentaires et d'autres produits ont été depuis longtemps à la disposition des régions frappées, et il est facile d'obtenir de nouveaux approvisionnements.

132. Toutefois, il s'est avéré extrêmement difficile d'atteindre la population affamée et de lui distribuer les denrées rassemblées. Certes, des quantités importantes ont été transportées par avion à travers la ligne de feu et de nombreuses vies ont ainsi été sauvées. Mais ces transports n'ont pas été suffisants pour empêcher la tragédie de prendre des dimensions effrayantes. Plusieurs gouvernements et organisations ont essayé à maintes reprises d'améliorer les possibilités de transport d'une aide vraiment efficace. Les gouvernements des cinq pays nordiques ont, de concert, joué un rôle très actif dans ces efforts.

133. Je ne porterai aucun jugement sur les responsabilités respectives des parties au conflit quant à ces difficultés. Cependant, nous devons pouvoir exprimer notre vive déception à constater que nos efforts n'ont pas donné de meilleurs résultats. La tragédie a atteint des dimensions qui ne sont pas seulement effrayantes, mais qui ne semblent aucunement nécessaires. Cette déception est très largement partagée par beaucoup de pays et vise également les Nations Unies. Bien des gens ont, à maintes reprises, demandé pourquoi il était impossible aux Nations Unies d'agir lorsqu'il s'agissait d'une tâche de nature limitée et aussi strictement humanitaire.

134. A mon avis, il n'y a aucun bien-fondé à critiquer le Secrétaire général des Nations Unies ou son personnel, pas plus que les services de secours des Nations Unies comme le FISE, le Programme alimentaire mondial et d'autres encore. Je ne crois pas que ces organisations aient fait preuve d'un manque quelconque de bonne volonté ou de désir d'aider. Mais ces événements ont une fois de plus attiré notre attention sur l'insuffisance du mandat et de l'autorité confiés à ces organismes, et ils ont démontré l'insuffisance des moyens et des facilités à leur disposition.

135. Les conflits auxquels j'ai fait allusion — le Viet-Nam et le Moyen-Orient en sont d'autres exemples — ont fait surgir à nouveau une question si souvent déjà discutée aux Nations Unies et qui est la suivante : comment pouvons-nous renforcer et développer l'Organisation et lui permettre de jouer un rôle plus actif dans le règlement des différends et dans le soulagement des souffrances humaines.

136. Le Gouvernement norvégien a constamment préconisé un développement graduel de l'autorité des Nations Unies. C'est toutefois là une tâche difficile et longue, et rien ne nous garantit que nous réussirons. En même temps pourtant, il semble probable que les événements internationaux, dans les années à venir, nous poseront, à nous et aux générations futures, des problèmes d'importance telle qu'ils ne sauraient être résolus sans la présence d'une

organisation de caractère vraiment globale et dotée de pouvoirs suffisants.

137. Notre tâche, à tous, ne devrait-elle pas être d'envisager les mesures concrètes qui pourraient être prises pour renforcer l'autorité et les moyens d'agir des organes administratifs des Nations Unies? Je me permets de suggérer qu'une mesure de caractère assez limité pourrait être envisagée : ne pourrions-nous examiner la possibilité de donner aux Nations Unies et à leurs institutions spécialisées, au Secrétaire général, au FISE, au Programme alimentaire mondial, au Haut Commissaire pour les réfugiés, un mandat plus étendu et une autorité accrue, par exemple, au moyen d'un traité spécial, mandat qui leur permettrait de s'acquitter de la tâche purement humanitaire d'organiser et de fournir des secours à ces populations civiles soumises aux immenses sacrifices qui leur sont imposés par la guerre, les conflits ou d'autres catastrophes?

138. Les drames auxquels nous avons récemment assisté, notamment au Nigéria, prouvent la nécessité d'une autorité ainsi accrue pour les Nations Unies. La Charte des Nations Unies est un instrument souple. Il appartient aux Etats Membres d'augmenter les pouvoirs qui, encore qu'ils ne soient pas expressément prévus dans la Charte, sont confiés aux Nations Unies d'une manière sous-entendue, parce qu'ils sont indispensables à l'accomplissement des devoirs de celles-ci, même s'ils n'ont pas encore été formulés dans des accords internationaux.

139. Nous célébrons cette année le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. A l'unanimité, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé l'année 1968 "Année internationale des droits de l'homme".

140. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour féliciter M. René Cassin, à qui le Comité du prix Nobel de la paix du Parlement norvégien vient d'accorder le prix Nobel de la paix pour son travail inlassable en faveur des droits de l'homme. On peut voir dans ce geste un salut adressé, à titre symbolique, à l'Année internationale des droits de l'homme. Nous pensons également qu'un renforcement de l'autorité de l'Organisation mondiale dans le domaine humanitaire serait une digne contribution à la célébration de cet événement.

141. Les pactes internationaux des droits de l'homme représentent un pas dans la bonne direction. Mais il faudra peut-être aller plus loin et mettre au point un accord international qui fournira une base juridique permettant aux Nations Unies et à leurs institutions spécialisées d'agir dans des crises entraînant de grandes souffrances pour les hommes.

142. Dans ce même ordre d'idées, et pour souligner le désir de ma délégation de renforcer davantage les Nations Unies, je voudrais confirmer que le Gouvernement norvégien appuie fortement la proposition relative aux utilisations pacifiques du lit des mers sous les auspices des Nations Unies. Les Nations ont également une tâche importante à remplir à l'égard des problèmes rattachés au milieu physique et social. Nous appuyons donc pleinement la proposition suédoise — qui a conduit à la résolution 1346 (XIV) du Conseil économique et social — de con-

voquer une conférence internationale pour étudier ces questions dans leur ensemble.

143. Si nous voulons que les Nations Unies puissent s'acquitter des tâches que je viens de mentionner, il faut que l'Organisation réponde à une condition fondamentale, qui est d'établir les bases d'une paix durable. Il est indispensable de mettre fin à la course aux armes nucléaires et d'empêcher une plus grande prolifération de ces armes. En dépit du sentiment d'insécurité créé par les récents événements internationaux, notamment en Europe, le Gouvernement norvégien demandera cet automne l'approbation parlementaire pour ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Je voudrais exprimer l'espoir que la grande majorité des Etats Membres des Nations Unies ratifieront le Traité, à une date aussi rapprochée que possible. Cela serait évidemment beaucoup plus aisé si les puissances atomiques prenaient des mesures pour entamer des négociations sur le désarmement nucléaire, comme le prévoit l'article VI du Traité sur la non-prolifération.

144. M. NZANANA (Rwanda) : C'est avec un réel plaisir que la délégation de la République rwandaise se joint à celles qui l'ont précédée à cette tribune pour adresser ses félicitations les plus chaleureuses à M. Emilio Arenales, à l'occasion de sa brillante élection à la présidence de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est ici pour nous l'occasion de nous réjouir de l'élection d'un représentant de l'Amérique latine, de ce continent qui entretient avec l'Afrique d'excellentes relations de collaboration, spécialement pour ce qui a trait aux problèmes de décolonisation et du développement économique et social. Qu'il me soit donc permis de redire à M. Emilio Arenales notre désir de collaborer étroitement dans l'accomplissement de sa lourde tâche, que nous souhaitons fructueuse.

145. Je m'en voudrais de ne pas rendre un hommage tout particulier à S. E. M. Corneliu Mănescu, dont la grande affabilité, l'impartialité, le sens politique et diplomatique ont permis l'aboutissement fructueux des travaux de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale.

146. La République rwandaise a axé toute sa politique étrangère sur la pleine réalisation des objectifs de la Charte signée à San Francisco, confiante qu'elle est dans la coopération entre les nations pour la sauvegarde de la paix, de la sécurité, et pour la promotion de meilleures conditions de vie pour tous les peuples.

147. Qu'il me soit ici permis de rappeler la déclaration du chef de l'Etat rwandais, S. E. Grégoire Kayibanda, lors de l'admission de notre jeune République à l'Organisation des Nations Unies. Il a dit :

"La République rwandaise est aux côtés de ceux qui ont déjà tant travaillé pour la décolonisation réelle, laquelle débouche sur des conditions meilleures de développement et de progrès. Nous sommes aux côtés de ceux qui luttent pour le partage équitable des biens que dispense le progrès sous les formes multiples de l'assistance technique et financière. Nous sommes aux côtés de ceux qui veulent éliminer les méthodes basées sur la discrimination et la violence. Nous sommes aux côtés de ceux qui s'emploient à créer ou à renforcer d'une façon

réaliste des organes communs de coopération entre les différentes nations. Nous sommes aux côtés de tous ceux qui recherchent tous les moyens pacifiques de garantir et de promouvoir l'exercice le plus complet des libertés fondamentales." [1122ème séance, par. 103.]

148. Ces objectifs, valables il y a quelques années, deviennent de plus en plus impérieux à l'heure actuelle où même les pays les mieux nantis — et que l'on aurait tendance à croire les moins vulnérables — n'échappent pas à l'emprise de mouvements politico-sociaux qui secouent les communautés, à la recherche de mieux-être et d'équilibre nouveau.

149. Nous assistons, en effet, à une recrudescence de troubles. Aux problèmes déjà aigus de 1967, l'année en cours a apporté son cortège de situations explosives. Pour n'en citer que quelques-unes, la lutte fratricide qui fait rage au Nigéria, tandis que les missions de conciliation de l'Organisation de l'unité africaine, d'organismes internationaux et du Saint-Siège, auxquelles s'ajoutent les appels du Secrétaire général des Nations Unies, sont tenues en échec, dans leur désir de mettre fin aux hostilités entre des populations soeurs.

150. De plus, les nouvelles restrictions de passage imposées par l'Allemagne de l'Est aux habitants de Berlin-Ouest renforcent l'isolement de Berlin et entravent ainsi les perspectives de détente dans cette région vitale du continent européen.

151. Par ailleurs, la réticence des pays plus avancés se manifeste dans le domaine de l'aide au développement, pressés qu'ils sont de se retrancher derrière un certain cartiérisme désuet, tantôt guidés par le besoin justifié de résoudre les problèmes internes, tantôt enclins à l'indifférence, tantôt injustement encouragés par l'instabilité qui règne dans des pays en voie de développement, alors que cette instabilité ne constitue que des symptômes d'insatisfaction ressentie au cours du processus de l'évolution nationale.

152. Enfin, les difficultés d'un système monétaire à la recherche de nouvelles formules sont venues mettre en péril la base même des échanges internationaux.

153. Toutes ces questions, dis-je, se sont ajoutées au problème pendant du Moyen-Orient, où l'esprit de conciliation et de respect mutuel n'a pas encore le dernier mot.

154. Et le Biafra, et Berlin-Ouest, ont de temps à autre des échos plus sonores que les négociations de Paris, qui représentent cependant une des lueurs d'espoir les plus encourageantes dans notre monde troublé. Aussi le Gouvernement de la République rwandaise suit-il avec l'attention la plus soutenue les progrès réalisés dans la liquidation d'un conflit qui, pour des raisons humanitaires, politiques et économiques, constitue un souci majeur pour toute la communauté internationale.

155. Ma délégation croit fermement que la bonne volonté de part et d'autre pourrait permettre que de si importantes ressources humaines et matérielles soient désormais utilisées pour le plus grand service des populations. Pour cela, les débats de Paris doivent représenter plus que l'occasion

d'exposer une rhétorique visant à relever le moral et à inspirer confiance aux alliés de l'un et de l'autre camp. Ces débats devraient conduire à des compromis viables et raisonnables. Aussi souhaitons-nous de tout coeur que le premier pas fait pour entamer la liquidation du conflit sud-vietnamien conduise à un règlement où les vues personnelles et les questions de prestige — d'ailleurs mal à propos — cèdent à la raison, à l'esprit de conciliation et de respect mutuel.

156. La délégation de la République rwandaise pense que l'arrêt des bombardements et des hostilités de part et d'autre contribuerait beaucoup à amener un climat de détente et de sagesse parmi les négociateurs.

157. Au moment de l'ouverture des entretiens de Paris, la République rwandaise avait hautement apprécié la décision du Président des Etats-Unis de limiter les bombardements au sud du 17ème parallèle en vue de faciliter les négociations. Nous aurions souhaité cependant que cette décision rencontrât, de la part de l'autre partie belligérante, une plus grande détermination à rechercher les moyens d'amener la paix dans la région. Nous souhaitons que vienne le moment où l'une et l'autre parties en présence comprendront que cette guerre sans issue n'est dans l'intérêt de personne.

158. La politique de la République rwandaise est demeurée la même à l'égard des pays et des peuples encore sous la férule coloniale, plus spécialement en ce qui concerne les territoires dits "portugais" du Mozambique, de l'Angola, de la Guinée-Bissau; en ce qui concerne également la Rhodésie, où le pouvoir a été usurpé par une minorité raciste; la Namibie, où l'Afrique du Sud maintient illégalement sa politique de ségrégation raciale; la Côte dite "française" des Somalis; Gibraltar; la Guinée équatoriale, et les autres territoires qui aspirent à la liberté et à l'indépendance. Le Rwanda croit que la lutte déclenchée pour l'indépendance de ces pays doit se poursuivre: il est disposé à apporter sa contribution à cette lutte noble et légitime.

159. Cette lutte, cependant, à notre sens, ne peut être une lutte armée: nous préconisons que notre organisation et chacun de ses Membres soutiennent par la négociation les revendications d'indépendance que les partis politiques et les organisations sociales ne cessent d'adresser aux peuples dominateurs.

160. De plus en plus, les mouvements de libération qui se forment à l'extérieur du pays font preuve d'une incapacité notoire à atteindre le but souhaité, qui est l'indépendance nationale. Il y a même un danger à ce que les peuples colonisateurs arrivent par toutes sortes de moyens de corruption à noyauter et à neutraliser ces mouvements de libération qui se forment à l'extérieur du pays à décoloniser. D'autre part, la lutte armée est désormais condamnée par la conscience de l'humanité.

161. Notre organisation — et spécialement le Conseil de tutelle — doit mettre au point une formule pratique et efficace pour appuyer pacifiquement, mais fermement, les partis politiques qui, de l'intérieur même, réclament du pouvoir colonial l'indépendance de leur pays.

162. Le Rwanda voit avec inquiétude le problème rhodésien rester pendant, à cause de la complicité des

intérêts économiques et financiers des grandes puissances, qui tolèrent que des peuples de couleur soient frustrés de leurs droits à la dignité humaine et à la libre détermination. Il déplore le fait que, par leurs manoeuvres, le Gouvernement et le Parlement britanniques empêchent que l'embargo économique décidé par le Conseil de sécurité atteigne les buts visés.

163. Nous ressentons une même inquiétude devant l'attitude du Gouvernement de l'Afrique du Sud, qui persiste à ignorer les diverses résolutions des Nations Unies adoptées en faveur des populations assujetties par le régime de Pretoria. Nous souhaitons que cette session prévoie des mesures efficaces destinées à instaurer partout un régime de liberté et de dignité humaines.

164. Le Rwanda rejette l'argument selon lequel les populations qui n'auraient pas encore atteint un degré suffisant de maturité ne peuvent prétendre au droit à l'indépendance. En effet, c'est là une thèse pernicieuse, puisque la férule d'un gouvernement étranger n'a jamais permis d'aboutir à la maturité politique, sinon pour faire prendre conscience aux peuples opprimés des abus de la puissance colonisatrice et pour les inciter ainsi à recourir à la violence afin de se faire justice. D'autre part, contre certains sophismes retardataires, on peut objecter qu'il n'y a aucune société qui ne soit désireuse de décider elle-même de son avenir.

165. Nous renouvelons donc notre appui le plus entier à tous les pays, africains et autres, qui cherchent à se libérer du joug colonial. Nous exprimons en même temps notre gratitude aux pays qui ont été à l'origine du mouvement de décolonisation.

166. Nous sommes surtout reconnaissants à ces pays colonisateurs qui, chaque année, entendent les appels lancés du haut de cette tribune en faveur de la libre détermination et y répondent favorablement.

167. Nous avons salué cette année l'indépendance de Maurice et du Souaziland et leur entrée à l'Organisation des Nations Unies. Nous saluerons bientôt — nous l'espérons du moins — l'indépendance de Gibraltar, de la Guinée équatoriale, de la Rhodésie — mais non pas d'une Rhodésie dominée par une minorité blanche — et de la Namibie, si les Nations Unies, et spécialement le Conseil de sécurité, veulent bien jouer leur rôle dans cette question si inquiétante.

168. En ce qui concerne la question des réfugiés, le Rwanda rend hommage au Haut Commissaire des Nations Unies pour l'oeuvre humanitaire considérable déjà accomplie en vue de venir en aide aux populations déplacées et pour empêcher que l'assistance à ces infortunés ne serve de moyen de subversion dirigé contre les pays d'origine. Dans le même ordre d'idées, les pays qui accueillent les réfugiés devraient veiller à ce que leur territoire, gracieusement offert aux populations réfugiées, ne serve de point de ravitaillement pour les mouvements subversifs dans d'autres pays.

169. Quant au problème des pays divisés, tels que l'Allemagne, la Corée, le Viet-Nam et la Chine, la République rwandaise est en faveur de la recherche de tous les

moyens susceptibles de favoriser le retour à l'unité territoriale. Le Rwanda réitère son attachement à ceux de ces pays dont le respect des principes de la Charte des Nations Unies est connu et qui déploient des efforts réels en vue d'apporter leur contribution au développement économique et social d'autres Membres de l'ONU.

170. Pour revenir plus spécialement à la question de la Chine, ma délégation regrette que les autorités de Pékin ne soient pas disposées à se conformer aux principes qui régissent notre organisation en ce qui concerne l'édification d'un monde meilleur, débarrassé de la subversion, de l'oppression et de la misère.

171. Quant à la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies, la position rwandaise est celle-ci : la Chine dispose bien d'un siège au sein des Nations Unies et occupe même une place privilégiée au Conseil de sécurité. Les partisans de l'admission de ce qu'ils appellent la "grande Chine" et de l'expulsion de la "petite Chine" accréditent implicitement la thèse de "deux Chineses", thèse que ma délégation ne peut en aucune façon soutenir. Nous pensons que le siège de l'Etat chinois est occupé. Quant à la légitimité ou aux lettres de créance de son représentant, nous pensons que c'est là une question interne que les factions de la nation chinoise pourront régler elles-mêmes.

172. Pour nous, la Chine est une et son siège à l'ONU est bien occupé par le représentant de la Chine. Reste à aider toutes les démarches qui visent à ce que Taïpeh et Pékin se rencontrent et, dépassant les aspects passionnels de leur problème, recherchent les moyens pacifiques et efficaces d'instaurer un gouvernement national qui serve les intérêts et le progrès de cette grande et aimable nation.

173. Je ne saurais passer sous silence l'épineuse question du Moyen-Orient, au sujet de laquelle plusieurs délégations ont déjà fait entendre leur voix. La République rwandaise, qui entretient des liens réels d'amitié et de coopération avec l'une et l'autre parties au conflit, conjure les belligérants de mettre fin à l'état de guerre dans cette région vitale du globe. Que les parties qui s'affrontent soient encouragées à se rencontrer pour discuter elles-mêmes de leur différend, dans une atmosphère baignée d'esprit de droit et de respect mutuel. Une désescalade tant verbale que militaire devrait marquer le premier pas vers la liquidation d'un conflit qui a déjà causé tant de souffrances et de rancoeurs. Loin de nous pourtant le propos d'inculper ou de disculper l'un ou l'autre belligérant : ma délégation insiste sur le point que seul un dialogue peut amener une entente durable, la violence cessant alors d'être une "manière de vivre". Nous précisons que les tentatives faites pour supprimer Israël comme nation non seulement sont vouées à l'échec, mais constituent des causes de violences que personne ne peut approuver.

174. J'en viens maintenant au problème du maintien de la paix. Lorsque la Charte des Nations Unies fut signée, les conditions du monde, auxquelles elle était destinée à apporter remède, étaient tout autres que celles d'aujourd'hui : les foyers de tensions, bien que très sérieux à l'époque, étaient cependant localisés, tandis qu'actuellement ils surgissent tous les jours de toute part.

175. Un seul pays possédait l'arme nucléaire; aujourd'hui, nous en comptons officiellement cinq, qui font peser sur le monde des dangers incalculables. Le nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies, fort réduit à l'époque, est passé à 125.

176. C'est dire que cet instrument — c'est la Charte — ne répond plus adéquatement aux exigences de notre époque, compte tenu de la nature des relations internationales, de la multiplicité des problèmes ici débattus et de la composition si diverse de l'Organisation.

177. Le système du maintien de la paix tel que prévu par la Charte et qui reste du ressort d'un nombre limité de Membres privilégiés ne répond plus aux exigences actuelles. En effet, tous les Etats Membres de l'Organisation devraient pouvoir être associés aux travaux de recherche d'une solution aux problèmes intéressant la paix et la sécurité mondiales.

178. Le Rwanda est l'un des pays qui croient que l'on pourrait créer un nouveau système de maintien de la paix en vertu duquel tous les pays, selon leurs moyens, apporteraient leur contribution. La création d'une force permanente de sécurité, dans le cadre des Nations Unies, pourrait apporter une solution, du moins provisoire, au problème du maintien de la paix. Nous sommes conscients de la complexité des problèmes que soulèverait la création d'une telle force, notamment les problèmes relatifs au recrutement, au financement, à l'encadrement et à la nature de l'équipement dont disposerait cette force, sans oublier les problèmes se rapportant directement au déroulement des opérations de maintien de la paix.

179. Si ma délégation insiste sur le rôle que devraient jouer tous les Etats Membres pour ce qui a trait aux opérations du maintien de la paix, c'est qu'elle est convaincue que l'Organisation des Nations Unies devrait non pas rester un instrument entre les mains de certaines puissances, mais être une organisation au service de la paix et de l'équilibre dans le monde.

180. Mais précisément, pouvons-nous parler de paix et d'équilibre tant que ne sera pas conclu un traité de désarmement auquel la Chine participerait? C'est pour cela que le Rwanda a accueilli avec satisfaction la nouvelle de l'invitation adressée à la Chine populaire par le Secrétaire général, U Thant, afin de prendre part aux travaux de désarmement de la Conférence de Genève. Nous aurions souhaité de tout coeur que la réponse des autorités de Pékin fût favorable, car ma délégation pense qu'un désarmement auquel la Chine populaire ne participerait pas ne saurait être le désarmement général et complet auquel nous aspirons.

181. Pouvons-nous parler de paix et d'équilibre tant que, chaque année, on invente de nouveaux modèles d'armes tant conventionnelles que nucléaires?

182. Le Rwanda aurait souhaité sincèrement que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires fût plus complet, afin d'embrasser à la fois l'aspect horizontal et l'aspect vertical du problème. Comme nous l'avons dit à cette tribune en d'autres occasions, nous croyons que ce traité, ouvert à la signature le 1er juillet 1968, n'apportera au problème du désarmement qu'une solution partielle. Or,

pour un problème aussi important, qui intéresse à la fois la sécurité et le développement futurs de tous les pays, ce ne sont pas des demi-mesures qui doivent être recherchées, mais des solutions correspondant à la gravité de la situation. Tant que les pays nucléaires conserveront la possibilité de multiplier à l'infini leurs arsenaux atomiques, tant qu'ils ne donneront pas suffisamment de garanties de sécurité aux pays qui n'en possèdent pas, aucun progrès ne sera réalisé.

183. Nous avons salué avec une satisfaction toute particulière les déclarations des Gouvernements américain et soviétique selon lesquelles ils seraient disposés à engager entre eux des négociations en vue de réduire leurs systèmes de missiles offensifs et défensifs. Nous croyons en la sincérité de leurs promesses et nous formulons le voeu qu'elles se concrétisent.

184. Nous souhaitons que vienne le moment où tous les Etats Membres de l'Organisation, grands et petits, libérés du souci de recourir aux armements, pourront consacrer leurs ressources au développement économique et social.

185. Nous croyons que le développement économique et social constitue l'un des objectifs principaux des Nations Unies. Et comme le Rwanda a voué tous ses efforts à la recherche du bien-être de ses populations, au lieu de se lancer dans la course stérile aux armements, ma délégation voudrait retenir, pendant quelques instants, votre attention sur un certain nombre de questions d'ordre économique et social dont l'urgence s'impose à l'heure actuelle.

186. La République rwandaise veut ici insister sur les efforts et les déficiences enregistrés dans le domaine du développement.

187. Parlant de l'assistance au développement du continent africain, le Président de la République rwandaise a déclaré :

“Cette assistance est nécessaire étant donné l'état du développement actuel de l'Afrique, vu les conditions dans lesquelles chaque Etat a accédé à l'indépendance, vu aussi la nécessité de réaliser l'équilibre de l'histoire contemporaine de l'humanité.”

188. Précisant le rôle des Nations Unies dans le domaine de la promotion du progrès économique des pays, le président Kayibanda a poursuivi :

“Il est temps que le mouvement de libération quitte le stade préliminaire de l'octroi de l'indépendance pour passer à une action plus intensive dans le domaine du développement économique, social et culturel de ce qu'on appelle aujourd'hui, non sans signification, le tiers monde.”

189. Le Rwanda salue les efforts déjà réalisés sur le plan de l'aide tant bilatérale que multilatérale. Mon pays note avec une attention toute spéciale la nouvelle politique adoptée par un certain nombre de pays dont l'Allemagne, le Canada, le Danemark, le Japon, les Pays-Bas et la Suède, tendant à accroître leurs budgets d'assistance au développement.

190. Cependant, pour quelque appréciables que soient ces efforts, ils demeurent limités dans la vaste entreprise qu'il

reste à achever. Car l'heure actuelle est au grand pessimisme sur le plan du développement. La crise du développement a peut-être été partout, cette année, le thème favori dans le monde des affaires économiques et financières; cette crise est due au défaut d'exécution et d'orientation de l'assistance au développement. Déjà, au début de l'année, l'ex-président de la Banque, M. George D. Woods, déclarait à New Delhi :

“Jusqu'à présent, les programmes bilatéraux d'assistance ont eu parmi leurs buts essentiels celui d'aider les pays à revenu élevé eux-mêmes : il s'agissait de financer les ventes d'exportation, de fournir un appui tactique à la diplomatie, de conserver des positions militaires considérées comme stratégiques⁶.”

191. Par ailleurs, cette crise est due au fait que l'assistance tend à la stagnation; certains budgets d'aide sont radicalement diminués; même le commerce, par le biais duquel l'on voulait pallier aux défauts de l'assistance proprement dite, cause des désillusions puisque des pressions s'exercent dans le sens d'une baisse des prix payés pour certains produits agricoles et miniers; bien plus, de nouvelles restrictions commerciales sont imposées en vue de protéger certaines industries. Ici, le Rwanda ne saurait trop attirer l'attention mondiale sur la grave situation que représente, pour nos économies non suffisamment diversifiées, l'essor des industries de synthèse.

192. En présence d'une telle situation, comment alors s'étonner que l'effort de développement entrepris par de jeunes nations soit handicapé aussi bien dans la détermination et le financement de leur stratégie de développement que dans leur entreprise de diversification économique?

193. Car, on ne saurait trop le reconnaître, la première Décennie des Nations Unies pour le développement se solde par un échec; mais notre découragement est atténué par notre détermination de tirer le plus large profit des erreurs d'hier. En effet, il y a eu échec dans la réalisation d'objectifs trop ambitieux; échec dans les discussions de New Delhi tendant à constituer des bases plus équitables dans le domaine des échanges internationaux; échec dans la détermination de taux d'intérêt réalistes et de conditions d'assistance mieux adaptée à la capacité de nos faibles économies d'honorer des dettes extérieures élevées.

194. Si le réalisme veut que nous reconnaissons les limitations actuelles de l'aide bilatérale, nous aurions souhaité que l'assistance multilatérale au moins ne nous fasse pas défaut, que les donateurs soient généreux envers les divers organismes de l'ONU et à l'égard des institutions régionales d'aide. D'autre part, on devrait étudier plus à fond les possibilités d'aide multilatérale à nos banques nationales de développement.

⁶ *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, deuxième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.68.II.D.14), annexe V, p. 226.

195. Nous croyons qu'il faut mettre l'accent sur le renforcement du rôle et des moyens de l'assistance multilatérale, qui devrait contribuer de façon plus substantielle à une meilleure planification de la deuxième Décennie du développement.

196. Que l'on nous comprenne bien. Loin de nous cependant la pensée de prôner la prolifération inutile et même préjudiciable d'institutions qui, sous le manteau de l'Organisation des Nations Unies, ne viendraient qu'accroître le nombre des problèmes du double emploi et de la coordination. La délégation rwandaise pense qu'un élargissement des programmes existants quant à leur rôle et à leurs prérogatives devrait permettre aux Nations Unies de mieux servir nos besoins d'assistance. Par exemple, le Fonds d'équipement des Nations Unies, récemment créé, gagnerait à être intégré dans le PNUD; d'autre part, un Fonds d'assistance technique, une fois créé, offrirait une excellente solution à nos problèmes aigus de pénurie de cadres s'il pouvait aider au financement de techniciens et d'experts recrutés par les gouvernements intéressés en dehors de l'assistance bilatérale et multilatérale.

197. Toujours dans le cadre du PNUD, il serait souhaitable que l'Organisation des Nations Unies envisage de détacher auprès de nos gouvernements de véritables conseillers économiques, et non pas des agents qui, souvent, se comportent en représentants purement diplomatiques; ces conseillers assisteraient nos gouvernements dans la détermination de nos priorités, dans l'identification et la préparation de projets de développement à soumettre au financement des organismes compétents des Nations Unies.

198. La délégation rwandaise insiste sur le fait que la coopération internationale pour le développement économique, social et éducatif est un devoir impérieux auquel aucun pays ne peut se dérober. La réalisation de cet objectif ne suppose pas seulement l'étude de projets particuliers et le financement de ces projets, pas seulement non plus l'envoi de techniciens et d'experts; elle requiert aussi, au stade actuel, des études sérieuses tant au point de vue économique qu'au point de vue sociologique, études qui doivent porter sur l'ensemble du monde, et en particulier sur le tiers monde. De telles études constituent un des éléments fondamentaux de planification concertée du développement démocratique national et international; elles constituent la meilleure façon de conduire le développement sur le chemin de la paix mondiale.

199. La délégation rwandaise exprime, en terminant, sa grande satisfaction de pouvoir apporter sa contribution à l'une des rencontres des Nations Unies, qui prouve qu'en dépit des contradictions des peuples et des nations, l'humanité aspire à un ordre nouveau où règne un climat d'entente, de justice et de coopération.

La séance est levée à 17 h 30.